

# Les Infos de Base

mercredi 16 mars 2005  
volume 8, numéro 11  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 11 du 16 mars 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mars 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 11 du 16 mars 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 10 du 12 mars 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 avril 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 23 février 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 19 février 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

*Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

*Règlement sur les appareils sous pression*, [R.R.Q., c. **A-20.01**, r. 1.1], aa. 78, 86;

*Règlement sur les frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés*, [R.R.Q., c. **C-1**, r. 1], aa. 1-4;

*Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 1.01], a. 4;

*Règlement sur les redevances forestières*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 2], aa. 11, 16;

*Règlement sur l'admission et la discipline des membres de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec*, [R.R.Q., c. **M-4**, D. 103-2005 du 17-02-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 823], aa. 2, 6, 7, 10, 13, 19, 20, 32, 35, 38, 72;

*Règlement sur le conseil provincial d'administration de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec*, [R.R.Q., c. **M-4**, D. 104-2005 du 17-02-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 834], a. 3;

*Règlement sur les mécaniciens de machines fixes*, R.R.Q., 1981, c. **M-6**, r. 1, aa. 56-60;

*Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*, [R.R.Q., c. **M-13.1**, r. 2], aa. 1, 2, 7, 8, 33, 34, 39, 45, 49, 50, 53, 54, 57, 128, 129, 130;

*Code de gestion des pesticides*, [R.R.Q., c. **P-9.3**, r. 0.01], aa. 11, 12, 19, 27;

*Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*, [R.R.Q., c. P-9.3, r. 0.1], aa. 13, 49;

*Règlement sur les exploitations agricoles*, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 11.1], aa. 4, 32;

*Règlement sur les critères de fixation de loyer*, [R.R.Q., c. **R-8.1**, r. 1.01], a. 3.1;

*Règlement sur le domaine hydrique de l'état*, [R.R.Q., c. **R-13**, r. 1.1], aa. 12, 17, 23, 24, 28, 35, ann. I;

*Règlement sur les services de transport par taxi*, [R.R.Q., c. **S-6.01**, r. 2], a. 63;

*Règlement sur la tarification des services rendus par la Société immobilière du Québec*, [R.R.Q., c. **S-17.1**, r. 2], aa. 1, 2, 5, 7, 9, 10, 14, 16.1;

*Règlement sur le soutien du revenu*, [R.R.Q., c. **S-32.001**, r. 1], a. 87.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.